



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Lille, le 1^{er} septembre 2016

Les Inspectrices de l'Éducation Nationale
Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées
de l'Académie de Lille

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
de Biotechnologie Santé-Environnement et
de Sciences et Techniques Médico-Sociales,
de Coiffure, d'Esthétique, de Prothèse Dentaire
et d'Horticulture en SEGPA
s/c du chef d'établissement

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 porte non seulement un projet éducatif, mais également un projet de société. La France, avec la refondation de son école, se donne les moyens de répondre aux grands défis auxquels elle est confrontée : élever le niveau de connaissances, de compétence et de culture de tous les élèves, accroître son niveau de croissance avec des jeunes mieux formés et dotés de hautes compétences, lutter contre le chômage des jeunes, réduire les inégalités sociales et territoriales, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, recréer une cohésion nationale et un lien civique autour de la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous. Cette refondation appelle la mobilisation de tous pour l'accomplissement au quotidien de cette ambition, dans un esprit d'unité, de confiance et d'action, dans l'intérêt des élèves et dans celui du pays. Dans les lycées professionnels, les moyens permettront de garantir à tous les élèves un diplôme au moins de niveau V, d'améliorer la réussite au baccalauréat professionnel, d'encourager les poursuites d'études, de mieux sécuriser les parcours et de lutter contre le décrochage scolaire.

Rectorat

**Inspection de
l'Éducation nationale**

Secrétariat
Téléphone
03 20 15 95 76

**Cité académique
Guy Debeyre
20, rue Saint Jacques
59 000 Lille**

1 – LE FONCTIONNEMENT DU CORPS D'INSPECTION SCIENCES BIOLOGIQUES ET SCIENCES SOCIALES APPLIQUÉES.

Les Inspecteurs Généraux pour nos disciplines sont Madame Sabine CAROTTI et Monsieur Jean-Pascal DUMON.

Pour l'Académie de Lille, les missions des quatre IEN-ET du secteur des Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées se répartissent comme suit : Ruth GISSELBRECHT assure la mission de coordonnateur du Service Académique de l'Inspection de l'Apprentissage (SAIA), Isabelle CHAVEYRIAT, Christine ENGLEBERT et Bénédicte LEVIEL procèdent aux visites-conseil, inspections individuelles et évaluations d'équipe disciplinaire dans l'ensemble des établissements. Elles sont épaulées pour l'année scolaire 2016-2017 de deux professeurs chargés de mission d'inspection à temps partiel : Nadège HUGOO et Anne LINCELLES.

La répartition des secteurs géographiques a été définie de la manière suivante :

Isabelle CHAVEYRIAT	Bassin Grand Artois (Artois-Ternois, Bruay-Béthune, Lens-Hénin-Carvin), bassins de Valenciennes et de Cambrai (Grand Hainaut).
Christine ENGLEBERT	Bassin du Grand Littoral (Audomarois-Calais, Boulogne-Montreuil, Dunkerque) et bassin de Douai (Grand Hainaut).
Bénédicte LEVIEL	Bassin Grand Lille (Lille Centre, Lille Ouest, Lille Est, Roubaix-Tourcoing) et bassin Sambre-Avesnois (Grand Hainaut)

2 – LES INFORMATIONS

2-1. L'organisation de la voie professionnelle

La circulaire n°2016-055 « réussir l'entrée au lycée professionnel » du 29 mars 2016 cible les objectifs suivants :

- Améliorer la transition entre la troisième et le lycée professionnel : établir des conventions de jumelage entre le collège et le lycée, développer les liens et les échanges entre les équipes (collège, lycée professionnel, CFA), développer les actions favorisant la continuité pédagogique (cf réforme du collège),
- Accueillir les élèves afin de favoriser leur intégration dans la voie professionnelle : une période spécifique d'accueil et d'intégration pouvant associer parents et organisations partenaires de l'établissement doit être mise en œuvre dès la rentrée. Cette période est une occasion privilégiée pour préparer les premières périodes d'accompagnement personnalisé.
- Confirmer les choix d'orientation de l'élève de seconde et de première année CAP : dès la rentrée, une période de consolidation de l'orientation sera créée, dans la perspective d'une orientation plus progressive et réversible. Elle devra prendre appui sur la connaissance des acquis des élèves et de leur motivation grâce à un positionnement pédagogique et des entretiens individuels. Ainsi, un(e) élève qui s'est manifestement trompé(e) d'orientation pourra jusqu'aux vacances d'automne, sur proposition de l'équipe pédagogique et avec l'accord de sa famille, changer d'orientation.
- Mieux préparer l'élève aux PFMP : la préparation à l'entrée en milieu professionnel devra être élaborée par l'équipe pédagogique en étroite relation avec les partenaires professionnels (cf circulaire n°2016-053 du 29 mars 2016 « organisation et accompagnement des périodes de formation en milieux professionnels »). Le temps fort de la préparation à l'arrivée en entreprise se déroulera en amont ou au cours de la première PFMP.
- Allègement de la pression certificative en classe de seconde : il est mis fin, à partir de la rentrée 2016, à toute évaluation certificative en classe de seconde professionnelle.

En PSE, les évaluations des épreuves du diplôme intermédiaire ont été modifiées par l'arrêté du 11 juillet 2016 publié au J.O. n° 0176 du 30 juillet 2016.

- Pour la certification intermédiaire BEP, le contrôle en cours de formation est organisé à partir **d'une situation d'évaluation écrite d'une heure, mise en œuvre en classe de première professionnelle**. L'évaluation écrite porte sur **les modules de 1 à 7 du programme de PSE du baccalauréat professionnel**.

- Pour les classes de CAP, les compétences et connaissances de l'enseignement de PSE sont évaluées en deux parties écrites chacune notée sur 10 points :

- pour les **candidats suivant une formation conduisant au CAP**, chacune des deux parties correspond à une situation d'évaluation de quarante-cinq minutes. **La première de ces deux situations d'évaluation se tient en fin de première année ou en début de deuxième année de formation, et la seconde en fin de deuxième année.**

- pour les candidats suivant **une formation conduisant au baccalauréat professionnel, une seule situation d'évaluation d'une heure et comportant deux parties se déroule en première professionnelle.**

La première partie permet l'évaluation par sondage des compétences des modules 1, 2 et 3, santé, consommation et parcours professionnel. La deuxième partie permet l'évaluation par sondage des compétences et connaissances du module 4, environnement professionnel : elle comporte une évaluation écrite sur 8 points (portant sur l'ensemble du module à l'exception des situations d'urgence) et une évaluation pratique sur 2 points prenant en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST. Pour les candidats en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite.

2-2. La réforme du collège

Les principaux textes de référence dans le cadre de la réforme du collège en particulier pour les classes de SEGPA et de 3^{ème} prépa-pro seront appliqués dès cette rentrée 2016 :

- Décret n°2015-372 du 31 mars 2015 – BOEN n°17 du 23 avril 2015 : Socle commun de connaissances, de compétences et de culture,
- Arrêté du 9 novembre 2015 - BOEN spécial du 26 novembre 2015 : les programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège,
- Circulaire n° 2015-106 du 30 juin 2015 relative aux enseignements en collège,
- Arrêté du 31 décembre 2015 – BOEN n°3 du 21 janvier 2016 : diplôme national du Brevet (DNB),
- Arrêté du 8 janvier 2016 relatif aux classe de troisième dites « préparatoires à l'enseignement professionnel » - BOEN n°6 du 11 février 2016
- Circulaire du 28 octobre 2015 relatif aux sections d'enseignement général et professionnel adapté modifié par l'arrêté du 1^{er} décembre 2015

« Les programmes d'enseignements de référence sont ceux du collège, avec les adaptations et aménagements nécessaires, conformément à l'article L. 332-4 du code de l'éducation. La SEGPA a pour ambition l'acquisition des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour les élèves qu'elle accompagne vers l'accès à une formation conduisant au minimum à une qualification de niveau V. (...) Comme tous les collégiens, ceux qui reçoivent un enseignement adapté bénéficient des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et de l'accompagnement personnalisé mis en place par la nouvelle organisation des enseignements au collège.»

Le professeur de biotechnologies, santé-environnement, pourra être amené à assurer l'enseignement des Sciences et Vie de la Terre aux élèves de 3^{ème} prépa-pro, dès cette rentrée. La documentation nationale d'accompagnement présentant les aménagements de cet enseignement sera diffusée sur le site disciplinaire, dès sa parution. L'Inspection générale propose de débiter l'enseignement de la S.V.T. en 3^{ème} prépa-pro par la thématique « le corps humain et la santé », notamment la partie consacrée à l'alimentation (cf programme de SVT du cycle 4 – extrait du BOEN spécial n°11 du 26 novembre 2015).

Une note du 1^{er} décembre 2015, de Madame la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, précise qu'une heure de PSE sera dispensée aux élèves de troisième bénéficiant de la SEGPA dans le cadre de la découverte professionnelle. Cet enseignement pourra quant à lui s'inscrire dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) portant par exemple sur les thématiques suivantes : corps, santé, bien-être et sécurité, monde économique et professionnel.

2-3. La stratégie globale de formation

La stratégie globale de formation s'appuie sur la réflexion de l'équipe pédagogique. Elle est évolutive, centrée sur le cœur du métier autour duquel se rallie un maximum de disciplines et doit être formalisée dans chaque section. Un accent continuera d'être porté sur la mise en œuvre de ces stratégies de formation lors des inspections, des réunions d'équipe et des actions de formation.

2-4. Le continuum bac -3 / bac +3

L'accès des élèves issus de Baccalauréat professionnel en section de Techniciens Supérieurs reste une priorité nationale et académique. Tous les enseignants concourent à faciliter ce passage (un guide de bonnes pratiques sur la liaison Bac pro-BTS est en ligne sur le site disciplinaire académique, dans la rubrique « ressources pour enseigner »). Une nouvelle journée de formation à public désigné est prévue cette année.

2-5. L'accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé fait partie des enseignements sur lesquels il est nécessaire de s'investir particulièrement et de développer des projets innovants et profitables à chacun. Un guide de bonnes pratiques est disponible sur le site disciplinaire académique, dans la rubrique « ressources pour enseigner ». L'accompagnement personnalisé est un appui notamment à la mise en œuvre du parcours Avenir.

2-6. L'évaluation

L'évaluation doit permettre à chaque élève d'identifier ses acquis et ses difficultés afin de pouvoir progresser. Elle privilégiera une évaluation positive, dédramatisant le statut de l'erreur.

2-7. Le numérique

Le numérique continue d'être l'une des priorités nationales et académiques (cf projet académique 2013-2016 « faire rentrer les écoles, collège, lycées dans l'ère du numérique »). Plusieurs formations inscrites au plan académique de formation vous sont proposées.

2-8. Les parcours des élèves

Les parcours (avenir, éducatif de santé, citoyen et PEAC) sont mis en œuvre sur l'ensemble de la scolarité de l'élève. Tous les enseignements peuvent y contribuer.

- Le parcours avenir (arrêté du 1^{er} juillet 2015 – JO du 7 juillet 2015, BO n°28 du 9 juillet 2015) est mis en place pour chaque élève de la classe de sixième à la terminale. Ce parcours doit permettre à chaque élève de comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, de développer son sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel.
- Le parcours éducatif de santé (circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016, BO n°5 du 4 février 2016) vise à structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires. L'organisation du parcours éducatif de santé concerne toutes les écoles et tous les établissements.
- Le parcours citoyen (circulaire n° 2016-092 du 20 juin 2016, BO n°25 du 23 juin 2016) de l'élève : il s'impose comme un projet de l'élève qui doit l'amener à comprendre le sens de la notion de citoyenneté et lui donner envie de l'exercer pleinement. Il s'agit donc de mettre en œuvre une véritable action éducative de longue durée qui s'inscrit dans le projet global de formation. Le parcours citoyen doit être explicité aux élèves afin qu'ils en comprennent le sens.

Tous les enseignements à tous les degrés doivent continuer à être articulés autour de l'enseignement moral et civique (BOEN spécial n°6 du 25 juin 2015).

- Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Le parcours d'éducation artistique et culturelle se fonde sur les enseignements obligatoires dispensés à l'école (arrêté du 1^{er} juillet 2015 - J.O. du 7 juillet 2015, BO n°28 du 9 juillet 2015).

L'éducation au développement durable est intégrée aux projets pédagogiques des établissements.

2-9. L'apprentissage

La dynamique de développement de l'apprentissage au sein des EPLE se poursuit. Certains établissements développent des parcours mixtes de formation (voie scolaire, apprentissage). L'âge d'entrée en apprentissage est fixé par le Code du Travail. L'article L6222-1 dispose que « Nul ne peut être engagé en qualité d'apprenti s'il n'est âgé de seize au moins à vingt-cinq ans au début de l'apprentissage. Toutefois, les jeunes âgés d'au moins quinze ans peuvent souscrire au contrat d'apprentissage s'ils justifient avoir accompli la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire. »

2-10. Les formations inscrites au PAF

Parce qu'il est important de s'engager dans une démarche de développement professionnel, différentes actions vous sont proposées dans le cadre du plan académique de formation. Les inscriptions à public volontaire sont **ouvertes jusqu'au 19 septembre 2016**.

N'hésitez pas à nous faire connaître par courriel vos candidatures pour les stages à public désigné.

Pour rappel :

- des formations sont ouvertes au PAF à tous les enseignants du secteur SBSSA en public volontaire pour faciliter la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP).
- la formation diplômante au 2CA-SH (certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) est proposée chaque année dans ses différentes options (attention : inscriptions généralement fin mai).

3 – LE SITE DISCIPLINAIRE

Véritable outil d'information et de communication, le site disciplinaire « Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées » est ouvert sur le serveur académique : <http://sbssa.discipline.ac-lille.fr/>. Il comporte notamment une rubrique « actualités » et des dossiers à accès réservés à des groupes de professeurs identifiés et validés par les IEN.

Nota : l'accès à ces dossiers n'est possible qu'avec une adresse académique.

Nouveauté : le formulaire préparatoire aux inspections et visites-conseil sera disponible sur le site académique courant septembre. Il devra être complété lorsque vous serez informé(e) d'une visite conseil ou d'une inspection. Nous vous invitons à télécharger et à compléter ce document dès à présent.

Nous tenons à remercier particulièrement les collègues qui ont accepté d'accompagner les enseignants stagiaires et/ou d'animer des actions de formation.

Nous vous souhaitons à tous, une bonne rentrée, ainsi qu'une très belle année scolaire.

Nous sommes à votre écoute pour vous accompagner dans la mise en œuvre rigoureuse et bienveillante de votre enseignement, au service de la réussite de tous les élèves.

Au-delà des visites dans les établissements, vous pouvez nous joindre au Rectorat et sur nos adresses de messagerie.

Isabelle CHAVEYRIAT

isabelle.chaveyriat@ac-lille.fr

Christine ENGLEBERT

christine.englebert@ac-lille.fr

Ruth GISSELBRECHT

ruth.gisselbrecht@ac-lille.fr

Bénédicte LEVIEL

benedicte.leviel@ac-lille.fr

Annexe : répartition des filières et des diplômes SBSSA pour l'année 2016-2017 - académie de Lille

Filières	Diplômes	Isabelle CHAVEYRIAT	Christine ENGLEBERT	Ruth GISSELBRECHT	Bénédicte LEVIEL
Santé-Social	CAP Petite enfance Bac pro ASSP MCAD	x			
	Bac pro SPVL DE ETS, DEME		x		
Soins personnels	CAP Coiffure, MC Coiffure coupe couleur et BP Coiffure			x	
	CAP, BP et Bac pro Esthétique- Cosmétique- Parfumerie,		x		
Services aux collectivités et aux entreprises	CAP APR CAP ATMFC Bac pro BidT Bac pro GPPE CAP PEUCR				x
	CAP APH Bac pro HPS		x		
Médico- techniques et paramédicales	BP Préparateur en Pharmacie Suivi des IFAS et IFAP de l'Education nationale	x			
	Bac Pro Prothèse Dentaire				x
EREA SEGPA	Champ HAS		x		x
	Champ ERE	x			
Enseignement général	PSE				x
	SVT et DP en 3 ^{ème} prépa-pro				x
Sciences appliquées	Métiers de l'alimentation et de la restauration CAP EVS, option A				x
Pilotages	PRAP 2S et PRAP IBC	x			
	SST, RB et PRP				x
	Campus des métiers et des qualifications « autonomie, longévité, santé »	x			